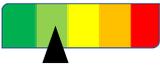
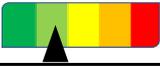


Indicateurs de risque - Ce qu'il faut retenir

Maïs	Pyrale		Les vols continuent dans la partie sud de la région. Des débuts de vols près de St Brieuc et dans le sud du Finistère.
	Sésamie		Rares captures et quelques dégâts dans le sud Morbihan.

Légende : Risque global très faible



Risque global très fort



LES ACTUALITES DU MOMENT

INFORMATION : Une application digitale développée par la chambre d'agriculture permet le signalement des dégâts de la faune sauvage.

Elle est téléchargeable sur [le google play, cliquez-ici](#) et [l'app store, cliquez-ici](#).

BIODIVERSITE : la flore des bords de champs est souvent peu considérée, sinon comme potentiel foyer d'adventices des cultures. Bien gérée, elle peut pourtant limiter le développement d'adventices et comporter de nombreux atouts agroécologiques. Apprenez à reconnaître la flore présente dans vos bords de champs et mettez en place quelques bonnes pratiques pour en tirer tous les bénéfices.

Plus d'informations sur la [note nationale 2023. Cliquez-ici](#).



Données météo

Juin : des températures largement au dessus de la normale mensuelle à l'inverse des précipitations.

Stations météo		Températures moyennes en °C Mai (Normale)	Températures en °C 1-27 juin/Normale mensuelle	Précipitations Cumul en mm Mai (Normale)	Précipitations Cumul en mm 1-27 juin/Normale mensuelle
Ille-et-Vilaine	Rennes	14.8 (14.3)	20.7 (17.3)	35.8 (58.1)	18.1 (50.9)
	Miniac-Morvan	14.4 (14.3)	19 (17.3)	30.4 (58.1)	8 (50.9)
	Guipry-Messac	15.2 (14.3)	21.3 (17.3)	45.6 (58.1)	18.8 (50.9)
Finistère	Brest	13.5 (13.1)	18 (15.2)	71 (75.8)	33.1 (64.6)
	Châteauneuf-du-Faou	14,5 (13.1)	19.2 (15.2)	56 (75.8)	23 (64.6)
	Quimper	14.7 (13.1)	19.1 (15.2)	50.1 (75.8)	24.3 (64.6)
Morbihan	Surzur	14.8 (13.7)	20.8 (16.3)	30.4 (66)	8.8 (52)
	Pontivy	14.4 (13.7)	19.9 (16.3)	19.8 (66)	14.6 (52)
	Ploërmel	14.9 (13.7)	20.3 (16.3)	32.2 (66)	28.4 (52)
Côtes-d'Armor	St Brieuc	12.9 (12.5)	17.2 (15.2)	40.6 (56.2)	27.7 (50.7)
	Plounevez-Quintin	13.2 (12.5)	18.4 (15.2)	39.2 (56.2)	35.8 (50.7)
	St Glen	13.1 (12.5)	18.5 (15.2)	33.2 (56.2)	75 (50.7)

Données météo, du 1er mai au 27 juin 2023, Source MétéoData. Normales de saison (1991-2020). Source MétéoFrance.

Maïs

[Retour Sommaire](#)Pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis*)

◆ Information sur le ravageur :

Nuisibilité



La pyrale adulte, mesure environ 25 mm de large. Les mâles, dont l'abdomen dépasse le bord des ailes repliées, sont plus foncés que les femelles qui sont jaune pâle.

Au niveau des symptômes, les dégâts sont visibles au stade 10-12 feuilles.

Ils se caractérisent par des perforations des feuilles symétriques par rapport à la nervure centrale (aspect "coup de fusil") et de la sciure à l'aisselle des feuilles (là où la larve pénètre).

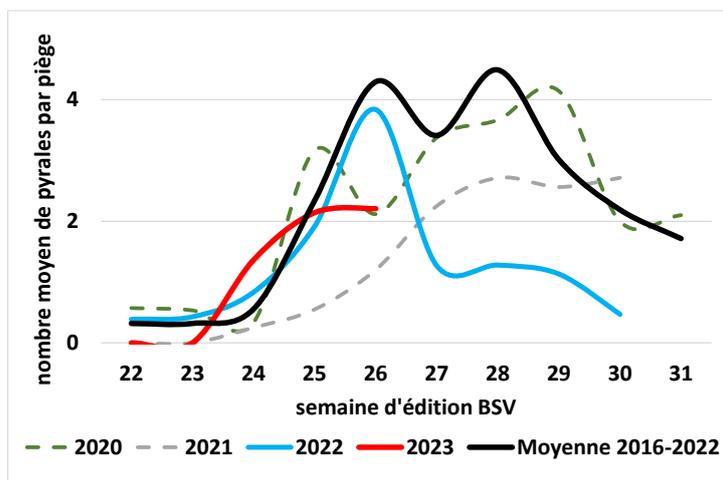


En l'absence de piège, la présence de la pyrale dans la parcelle s'observe par les dégâts provoqués par la ponte et les larves.

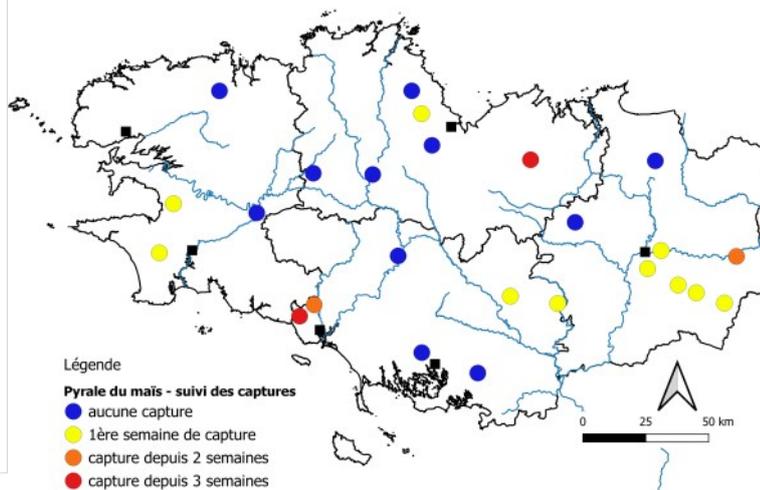
Plus de détails, consultez sa fiche sur le site d'Arvalis. [Fiche accident pyrale du maïs](#). (Textes et photos. Source Arvalis).

◆ Observations issues des parcelles du réseau

Cette semaine (semaine 26 – du 22 juin au 27 juin), 24 pièges ont été relevés. 11 pièges ont capturé un total de 53 pyrales, ce qui est en légère hausse depuis la semaine dernière. Les captures sont principalement faites sur la partie sud de la région. Des débuts de vols sont constatés dans le sud Finistère et à l'ouest de St Brieuc.



Graphique 1 : évolution du nombre moyen de pyrales par piège selon l'année.



Carte 1 : état des captures de la pyrale pour la semaine 26.

◆ Analyse de risque et prévisions

Les vols continuent dans la partie sud de la région avec de nouvelles émergences notamment sur le sud Finistère, mais aussi près de St Brieuc. Les données de la semaine prochaine devraient permettre de vérifier si le pic de vol approche ou s'il a eu lieu cette semaine.

Dans les secteurs où les vols ont démarré et qui sont en situations à risque (monoculture de maïs, dégâts observés les années précédentes dans la zone, absence de broyage des cannes), le niveau de risque global est **moyen**. Pour les autres situations il reste **faible**.

◆ Gestion du risque



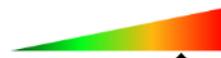
Des méthodes de luttes alternatives existent.

Le trichogramme, une guêpe parasitoïde, permet de lutter contre la pyrale du maïs, il s'agit d'une méthode alternative de biocontrôle. Le sachet doit être positionné dès qu'un début de vol est constaté (par l'intermédiaire du BSV par exemple), afin que les œufs puissent éclore rapidement pour donner des adultes au moment de la période de ponte de la pyrale (quelques semaines après le début de vol).

Pour plus d'informations : [cliquez-ici](#)

**Sésamie du maïs** (*Sesamia nonagrioides*)

Nuisibilité

◆ **Information sur le ravageur :**

La sésamie adulte, mesure environ 20 mm les ailes repliées. Les ailes antérieures sont brunes, les ailes postérieures blanches. Au niveau des symptômes, les dégâts sont visibles au stade 3-4 jusqu'à 10-12 feuilles. Ils se caractérisent par un dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives et d'une grosse perforation à la base de la tige

En l'absence de piège, la présence de la sésamie dans la parcelle s'observe par les dégâts provoqués par la ponte et les larves.

Plus de détails sur le ravageur, consultez sa fiche sur le site d'Arvalis. [Fiche accident sésamie du maïs](#). (Textes et photos. Source Arvalis).

◆ **Observations issues des parcelles du réseau**

La sésamie a été capturée sur le site d'Amanlis (sud de Rennes).

Des dégâts provoqués par la larve ont été observés sur le secteur de Béganne (sud Morbihan) sur des maïs au stade 14F.



Photo 1 : symptôme de dessèchement sur plusieurs plantes successives.
Béganne - 26/06/2023



Photo 2 : larve de sésamie
St-Anne-sur-Vilaine—19/06/2023

◆ **Analyse de risque et prévisions**

Les conditions climatiques restent favorables au cycle de la sésamie. Les captures actuelles confirment sa présence dans la partie sud de la région.

PROCHAIN BSV : MARDI 4 JUILLET 2023

ABONNEMENT BSV

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Grandes Cultures sur les sites internet suivants :

Le site de Fredon Bretagne :

<https://fredon.fr/bretagne/publications/bsv>

Le site de la Chambre d'Agriculture de Bretagne :

<https://www.bretagne.synagri.com>

Le site de la DRAAF Bretagne :

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

Pour recevoir gratuitement les BSV :

Inscrivez-vous sur le site de la chambre d'agriculture de Bretagne :

[Formulaire pour envoi de mail](#)

Ou contactez par mail l'animateur Grandes Cultures :

Mail : Damien.leclercq@fredon-bretagne.com

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :

AGRIAL, AGRICULTEUR, ARVALIS, CETA 35, COOP GARUN-PAYSANNE, COOP LE GOUESSANT, CRA BRETAGNE, EILYPS, EUREDEN, FREDON BRETAGNE, HAUTOBOIS SAS, INNOVAL, LA SOURCE BRETAGNE, LE GOUESSANT, LYCEE DE BREHOULOU, TERDICI

Direction de Publication
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES
Contact : Claire Ricono
Animatrice inter-filières - Tél : 02 97 46 22 41

Rédigé par :
FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Contact : Damien Leclercq
Animateur Grandes Cultures - Tél : 02 23 21 21 17

Comité de Relecture :
Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne,
DRAAF-SRAL, Terres Inovia

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.